



A Giberville, le 27 janvier 2022

A Madame / Monsieur les parents d'élèves de 3e

Madame, Monsieur, Chers parents,

A partir de ce mois de janvier 2022 débute la procédure d'orientation pour votre enfant scolarisé en 3^e pour la rentrée 2022.

Cette année, cette démarche s'effectuera en ligne **à l'aide de vos identifiants Parents Educonnect (service en ligne Orientation)** qui vous ont été remis par le collège en début d'année scolaire.

Deux infographies sont jointes à ce présent courrier pour vous accompagner dans vos démarches :

- Comment demander sa voie d'orientation après la 3^{ème} ? (Avec calendrier des opérations jusqu'en juillet 2022).
- Educonnect : A quoi ça sert ? Comment ça marche ?

Je me permets d'attirer en complément votre attention sur 4 points de vigilance :

- ✓ Un calendrier des opérations très contraints pour les différentes phases :

1) La phase provisoire (à partir du 28 janvier 2022) : les parents de l'élève indiquent les intentions d'orientation pour son enfant par ordre de préférence de 1 (minimum) à 3 choix (maximum) parmi :

- La voie générale et technologique
- La voie professionnelle
- La 1^{ère} année de CAP

Cette démarche est à réaliser impérativement avant les conseils de classe du 2^{ème} trimestre des 28 et 29 mars 2022. Après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre, vous pourrez consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.

- ✓ Toutes les familles des élèves de 3^{ème} ont l'obligation de formuler des intentions d'orientation quelque soit le projet choisi l'année prochaine (y compris l'apprentissage).
- ✓ La première année de CAP est réservée en Lycée aux élèves à besoins éducatifs particuliers issus des dispositifs ULIS ou SEGPA. Ce n'est cependant pas le cas pour la 1^{ère} année de CAP en apprentissage.
- ✓ En cas de besoin ou questions sur la procédure, je vous invite dès à présent à contacter le secrétariat du collège afin que l'on vous accompagne.

Pour les prochaines étapes de la procédure orientation je vous adresserai un nouveau courrier explicatif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Aude Rousseau

Principale Adjointe